



Association des
Maires de l'Isère

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Un congé de formation de 18 jours peut leur être accordé pour toute la durée de leur mandat. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé.

Durée 1 journée :

9H-12H / 14H-17H

Frais d'inscription

Adhérents : **70 €**

Autres participants : **120 €**

Responsable de la formation

Emmanuelle Rivière, Directrice

Renseignements et inscriptions :

Tel : 04 38 02 29 29

Fax : 04 38 02 29 30

Mél : ami@maires-isere.fr

Construction de logements sociaux

Elus et personnel des communes et communautés

Public concerné

Objectif visé

- Connaître les évolutions et le contexte actuel
- Cerner les principales clés de fonctionnement des marchés locaux, particulièrement en logement locatif social
- Définir les produits logements à développer et s'assurer de leur adaptation aux besoins locaux
- Appréhender les contraintes réglementaires et financières du montage d'opération en locatif social

Programme

- Appréhension des marchés locaux du logement : SCOT – PLH – CLH – PLU...
- Différentes lois : MOP – MOLLE
- Relations avec l'Etat (DDE), les EPCI, les communes
- Déroulement d'une opération
- Montages technique et financier d'une opération de locatif social
- Examen d'un cas concret

Alain Bich

Association des bailleurs sociaux de l'Isère - Absise

Gilles Suisse

Association des bailleurs sociaux de l'Isère - Absise

Intervenants

Organisation

Chaque module accueillera **20 personnes**, pour une **durée de 6 heures**.

Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

L'Association des Maires de l'Isère se réserve le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

jeudi 28 janvier, Claix (Mairie)

Date et lieu

DATE LIMITE DE REPONSE :
2 semaines avant la date